

INFORMATION

Ville d'Amboise

RUE VICTOR HUGO

Démarche à suivre auprès des assurances

1/ **Contactez votre assurance** en présentant la situation et en expliquant qu'un **arrêté de péril imminent** a été pris par la Ville d'Amboise, interdisant l'accès à votre domicile.

2/ Si votre assurance refuse d'ouvrir un sinistre (multirisque habitation ou la responsabilité civile), renseignez-vous auprès du **service d'assistance de votre assureur ou de votre banque.**

Si vous n'avez pas gain de cause auprès de ces services, vous pouvez saisir le médiateur de l'assurance :

www.mediation-assurance.org

3/ Pour la déclaration, précisez que l'assurance du château royal d'Amboise, propriété la Fondation Saint-Louis à solliciter est la suivante : **Groupe Satec représentant Axa.**

Mentionnez en objet : arrêté de péril, château d'Amboise

N° dossier assistance référence à communiquer : 722 510 83 62

Cellule Urgence Axa : 01 55 92 22 95

Axa l'adresse mail : declarationentreprises@groupe-satec.com